

Fondation Grace Dart
États financiers
au 31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits, charges et surplus	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexe	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fondation Grace Dart

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fondation Grace Dart (ci-après « la Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des produits, charges et surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Montréal
Le 19 mai 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

Fondation Grace Dart
Produits, charges et surplus
pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Produits nets de placements		
Intérêts	2 190	51 908
Dividendes	210 171	274 575
Participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu	365 115	1 329 778
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>9 418 847</u>	<u>(4 645 637)</u>
	<u>9 996 323</u>	<u>(2 989 376)</u>
Collecte de fonds		
Entreprises	6 443	1 347
Particuliers	71 260	17 480
Autres organismes sans but lucratif	535	195
	<u>78 238</u>	<u>19 022</u>
	<u>10 074 561</u>	<u>(2 970 354)</u>
Charges		
Frais de gestion des placements	99 872	57 851
Frais généraux et administratifs (annexe)	228 826	312 145
Honoraires professionnels	50 505	113 704
	<u>379 203</u>	<u>483 700</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant distributions	<u>9 695 358</u>	<u>(3 454 054)</u>
Distributions		
CHSLD du grand Montréal	387 477	234 472
Organismes de bienfaisance	1 143 589	3 212 908
	<u>1 531 066</u>	<u>3 447 380</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>8 164 292</u>	<u>(6 901 434)</u>
Surplus au début	<u>27 076 911</u>	<u>33 978 345</u>
Surplus à la fin	<u>35 241 203</u>	<u>27 076 911</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation Grace Dart

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	8 164 292	(6 901 434)
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(9 418 847)	4 645 637
Produits réinvestis provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu	(296 313)	(1 329 778)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(1 725)</u>	<u>10 677</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	... (1 552 593) (3 574 898) ...
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres négociables	(4 276 916)	(12 995 204)
Cession de titres négociables	5 679 896	16 112 290
Variation nette des fonds détenus pour investissement	<u>(25 077)</u>	<u>1 052 923</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 377 903</u>	<u>4 170 009</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(174 690)	595 111
Encaisse au début	<u>729 273</u>	<u>134 162</u>
Encaisse à la fin	<u><u>554 583</u></u>	<u><u>729 273</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation Grace Dart
Situation financière
 au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	554 583	729 273
Débiteurs (note 3)	14 589	19 051
Frais payés d'avance	5 373	6 486
	<u>574 545</u>	<u>754 810</u>
Long terme		
Titres négociables et fonds détenus pour investissement (note 4)	34 669 841	26 332 582
Avance au CIUSSS ODIM – Centre de soins prolongés Grace Dart (note 5)	47 019	47 019
	<u>35 291 405</u>	<u>27 134 411</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	50 203	57 501
SURPLUS	<u>35 241 202</u>	<u>27 076 910</u>
	<u>35 291 405</u>	<u>27 134 411</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 Administrateur

 Administrateur

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Conformément à une entente conclue le 1er janvier 2004, Montreal Protestant Homes Foundation et Fondation de l'Hôpital Grace Dart ont fusionné sous le nom Fondation Grace Dart.

La Fondation distribue des fonds aux organismes de bienfaisance et aux CHSLD du grand Montréal, dans le but principal de financer des services et des immobilisations non payés par le gouvernement du Québec ainsi que d'autres charges non subventionnées.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des produits, charges et surplus au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des actions de sociétés cotées canadiennes et américaines, des parts de fiducies de revenu et des fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur, ainsi que des placements en acceptations bancaires canadiennes que la Fondation a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que la Fondation ne prévoit pas réinvestir au moment de leur échéance. La Fondation ne présente pas les fonds détenus pour investissement dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car ces fonds ne sont pas utilisés dans les activités de fonctionnement de la Fondation.

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et de dividendes, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu ainsi que la variation nette de la juste valeur des placements.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de dividendes et les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu sont constatés au moment de leur distribution. La variation de la juste valeur est constatée au moment où elle se produit.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu.

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

La Fondation utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les produits et charges de l'exercice. Les gains et les pertes de change sur les instruments financiers évalués subséquemment à la juste valeur sont inclus à titre de variation nette de la juste valeur des placements à l'état des produits, charges et surplus.

3 - DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Rabais sur frais de gestion des placements à recevoir	6 243	6 730
Taxes à la consommation à recevoir	<u>8 346</u>	<u>12 321</u>
	<u>14 589</u>	<u>19 051</u>

4 - TITRES NÉGOCIABLES ET FONDS DÉTENUS POUR INVESTISSEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Actions de sociétés cotées canadiennes (a)	8 955 102	6 656 213
Actions de sociétés cotées américaines (b)	5 928 206	4 667 091
Actions de sociétés cotées européennes	270 153	
Parts de fiducies de revenu	540 825	487 722
Fonds communs de placement (c)	18 933 330	14 240 759
Acceptations bancaires canadiennes, 1,73 %		263 649
Fonds détenus pour investissement	<u>42 225</u>	<u>17 148</u>
	<u>34 669 841</u>	<u>26 332 582</u>

- (a) La Fondation détient des actions de sociétés cotées canadiennes qui sont concentrées à 22 %, à 20 % et à 18 % dans le secteur manufacturier, le secteur financier et le secteur des technologies respectivement (12 %, 23 % et 18 % au 31 mars 2020);
- (b) La Fondation détient des actions de sociétés cotées américaines qui sont concentrées à 77 % et à 14 % dans le secteur des technologies et le secteur financier respectivement (73 % et 19 % au 31 mars 2020);
- (c) La Fondation détient des fonds communs de placement qui sont concentrés à 65 % et à 21 % dans des actions canadiennes et des actions américaines respectivement (55 % et 24 % au 31 mars 2020).

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

5 - AVANCE AU CIUSSS ODIM – CENTRE DE SOINS PROLONGÉS GRACE DART

L'avance, sans intérêt, est encaissable à la vente ou lors du changement de mission de l'une des propriétés immobilières du Centre. En 2015, la Fondation a fait une avance de 47 019 \$ au Centre concernant des honoraires professionnels engagés pour déterminer le droit de propriété et la juste valeur des propriétés immobilières du Centre situées sur les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine.

6 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

La Fondation réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des investissements de la Fondation dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 mars 2021, la Fondation est exposée au risque de change en raison des actions de sociétés cotées américaines libellées en dollars américains totalisant 5 928 206 \$ (4 667 091 \$ au 31 mars 2020).

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les acceptations bancaires canadiennes portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des actions de sociétés cotées canadiennes, américaines et européennes, des fonds communs de placement et des parts de fiducies de revenu, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de prix autre.

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

7 - ENGAGEMENT

La Fondation s'est engagée à verser à des organismes de bienfaisance un montant de 316 800 \$ pour la réalisation de divers programmes et projets approuvés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs. Ces montants seront payables sur présentation de factures et de preuves de paiement.

La Fondation s'est également engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 août 2025, à verser une somme de 169 497 \$ pour des locaux situés au 1310, avenue Greene, à Westmount. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 37 328 \$ en 2022, à 37 891 \$ en 2023, à 38 681 \$ en 2024, à 39 245 \$ en 2025 et à 16 352 \$ en 2026.

Fondation Grace Dart

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<i>FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS</i>		
Réunions	128	12 465
Frais de bureau	26 550	36 026
Salaires et frais de gestion	108 168	178 549
Publicité et site Internet	70 516	75 915
Planification stratégique	1 591	6 627
Charge locative	21 314	
Autres	559	2 563
	<u>228 826</u>	<u>312 145</u>